



École supérieure d'art Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds 84000 AVIGNON
Tel : 04 90 27 04 23

FACILITY REPORT

Conditions générales d'accueil et de conservation d'œuvres dans le cadre
d'un prêt

FACILITY REPORT

Conditions générales d'accueil et de conservation d'œuvres dans le cadre d'un prêt

Institution : Ecole supérieure d'art d'Avignon (ESAA)
Adresse : 500 chemin de Baigne-Pieds 84 000 AVIGNON
Téléphone /Fax : 04 90 27 04 23
Email : administration@esaavignon.fr

Direction : Monsieur Alfredo VEGA-CARDENAS

PROJET ETABLISSEMENT : DNA et DNSEP mention conservation-restauration.
Structure sous tutelle du Ministère de la Culture et de la Ville d'Avignon.

La mention Conservation-restauration, s'attèle **aux œuvres d'art contemporaines ainsi qu'aux objets ethnographiques**. Elle vise à faire état des problèmes que posent ces biens culturels afin d'envisager des solutions de traitement ajustées aux contraintes, à la fois patrimoniales ou muséales, et déontologique et propres à la conservation-restauration. L'enjeu est de développer les capacités réflexives, méthodologiques et critiques de l'étudiant dans le domaine de l'art et du patrimoine. Il s'agit de former des professionnels aptes à intervenir, en tant que conservateur-restaurateur habilité par la Direction des Musées de France, sur des collections publiques patrimonialisées. Cette mention s'oriente vers l'acquisition des compétences méthodologiques et théoriques requises par la construction d'un travail de recherche en lien avec la réalisation d'un projet professionnel.

Personnes ressources pour les questions relatives au dépôt d'œuvres à l'ESAA :

Fonction	Nom prénom	Titre	téléphone	email
Assistante en conservation- restauration	Marie BOYER	Conservateur Restaurateur	0622138541	marie.boyer@essaavignon.fr
Administrateur	Raphaëlle MANCINI	Administrateur	0670637039	raphaëlle.mancini@essaavignon.fr
Cadre en charge des questions bâtimentaires	Jean- Louis PRAET	Agent technique	0490270423	jean-louis.praet@essaavignon.fr
Chargé de la Maintenance et des SI	Pascal Genty	Chargé de la maintenance et des SI	0490270423	pascal.genty@essaavignon.fr

Le bâtiment

Description générale (cf plan ci-joint) :

L'ESAA est un EPR de 5^{ème} CATEGORIE avec des activités de types R 2.

La surface des locaux à est de 2650 m2 (cf. plan ci-joint) ainsi répartis :

-rez de chaussée : hall et couloirs et lieux de circulation, bibliothèque, amphithéâtre, bureaux, salles de cours et sanitaires.

-1 er étage : couloirs et espaces de circulation, bureaux, salles de cours, laboratoires, salles de conservation restauration, réserves et sanitaires.

Date de construction : 1995

Matériaux de construction (bois, pierre, béton, verre, acier, autre) :

Murs extérieurs : enduit

Métal Sols : carrelage – Balatone

Plafonds : faux plafonds

Situation géographique (milieu urbain, bord de route, de cours d'eau, campagne, autre) :

Milieu urbain.

Le siège de l'ESAA est situé au cœur du pôle santé de la Ville d'Avignon face au centre hospitalier Henri Duffaut.



Rénovations réalisées, à venir, dates (brèves descriptions des travaux réalisés ou envisagés)

Des travaux d'entretien sont réalisés périodiquement pour permettre les meilleures conditions d'accueil de nos étudiants.

L'institution partage t-elle les locaux avec d'autres organismes ? non

Autres activités ayant lieu dans le bâtiment :

Ateliers de pratique amateurs dans des espaces dédiés

À l'instar de sa formation de licence et de master, l'École supérieure d'art d'Avignon, ESAA, met en œuvre des actions artistiques à destination d'un large public de tout âge et parcours à travers les Ateliers libres. Créés afin d'encourager l'expression d'une singularité individuelle, les Ateliers libres de l'ESAA sont menés par des artistes. Ils s'adressent aux enfants, adolescents, adultes, tous curieux, en soif de créativité qui souhaitent s'initier ou se perfectionner dans différentes aires des arts plastiques. La matière à expérimentation, l'apprentissage, le partage, le plaisir de la recherche en création et les rencontres avec l'art contemporain sont au cœur de leurs ambitions. Avec cette offre d'éducation artistique et culturelle, l'ESAA veut apporter des nouveaux formats artistiques décloisonnés mettant en valeur les apports de tous les participants, générations, milieux, origines et goûts confondus. Par leurs diversités et leurs caractères innovants et expérimentaux, ces ateliers développent des connaissances, des compétences, suscitent des pratiques et des expériences et provoquent ainsi des rencontres dans les arts et la culture.

Bibliothèque patrimoniale :

La bibliothèque de l'École supérieure d'art d'Avignon est un lieu d'étude, de recherche et d'échanges de références artistiques et scientifiques. En tant que bibliothèque d'école d'enseignement supérieur, elle assure une fonction de centre de ressources documentaires pour les étudiants et les enseignants qui la fréquentent.

Espace de conservation de la mémoire de l'école, son fonds documentaire spécialisé en art moderne et contemporain ainsi qu'en *conservation-restauration* des biens culturels témoigne de l'histoire de l'institution et des diverses communautés d'enseignement qui l'ont traversée.

Espace(s) d'exposition

Description générale :

Salles de cours de l'ESAA lors des présentations de diplôme de l'ESAA uniquement.

L'ESAA dispose par ailleurs d'une salle dit d'accrochage dans ses ateliers de création pour organiser des expositions en interne. Cette salle est située dans les ateliers, 1 avenue de la Foire à Avignon.

Caractéristiques dimensionnelles :

Les caractéristiques des salles de cours et leurs dimensions sont présentées dans les plans transmis en annexe à la présente fiche.

Nature des activités ayant lieu dans cet(s) espace(s) :

Conférences, cours magistraux, ateliers pédagogiques.

Espace d'études des œuvres (locaux dédiés à la conservation-restauration au sein de l'Ecole d'Art)

Brève description générale (plan et photos en annexe) :

Des salles sont dédiées à l'enseignement de la conservation-restauration. Des salles sont aussi dédiées aux étudiants pour faire leur étude sur les biens culturels mis en dépôt.

Toutes interventions d'entretien ou technique dans les salles de conservation-restauration (remplacement ampoules, nettoyage des salles, vérification de l'équipement) sont faites par un personnel qualifié et lorsque l'intervention se fait à proximité des œuvres, elle est supervisée par l'agent technique ou le régisseur technique sous le contrôle d'un enseignant ou assistant en conservation-restauration.

Caractéristiques dimensionnelles : cf. plans mis en annexe

Situation dans le bâtiment (localiser la salle sur le plan) : RDC et R+1

Nombre d'ouvertures extérieures (portes, fenêtres, verrières ou autres) : cf. plans

Accès

Quelles sont les restrictions d'accès des véhicules à l'aire de réception ?

Horaires de réception des œuvres : 8h30-17h30, possibilité d'adapter les horaires de réception si nécessaire.

Agent d'accueil sur site en cas d'urgence : Jean Louis PRAET, 06 50 12 14 81.

Réception : Les livraisons d'œuvres se font par l'entrée principale de l'ESAA.

Accès

Les camions peuvent stationner sur le parking de l'ESAA (devant l'entrée principale).

- Largeur de la grille d'entrée du parking : largeur 6 m (pas de hauteur maximale)
- Largeur de la tournée vers l'allée : 20 m

Accès aux espaces de conservation-restauration :

- Largeur de la porte d'entrée aux ateliers de Conservation-restauration : 120 cm
- Hauteur de la porte d'accès aux ateliers de Conservation-restauration : 198 cm

Précautions de sécurité prises lors de livraisons

- Livraison programmée pendant les horaires indiqués ci-dessus
- Présence d'un PEA référent et/ou de l'assistant d'enseignement artistique référent pour le dépôt des œuvres

Lieu d'emballage et de déballage pour les expositions : Ateliers de conservation-restauration

Lieu de stockage des œuvres : Ateliers de conservation-restauration

L'institution dispose-t-elle d'un quai de déchargement couvert ? oui. Les camions peuvent stationner sans difficulté devant la porte d'entrée principale de l'ESAA.

L'institution dispose-t-elle d'un monte-charge ? Capacité ?
L'ESAA dispose d'un ascenseur. Otis capacité 600 kg 8 personnes
Accessibilité : Hauteur : 200cm - Largeur : 80cm - Profondeur : 139cm

Le système de sécurité et de sûreté

Le bâtiment dans son ensemble (extérieur et intérieur) est-il muni d'un système de lutte contre l'intrusion ? Préciser (gardiens, alarmes, vidéo surveillance, télésurveillance) ? 24h/24 ? Fréquence ?

Surveillance humaine et électronique du Site :

- Gardiennage du site 24h/24
- Entrée du site contrôlée en permanence par l'agent présent sur site.
- Une équipe du personnel de l'ESAA (agents titulaires et vacataires de la fonction publique territoriale) travaille à l'accueil et à la surveillance des lieux.

Surveillance des ateliers de conservation-restauration :


Les ateliers de conservation-restauration sont fermés en permanence par deux portes blindées (cf. plan). L'accès aux ateliers de conservation-restauration est réservé aux étudiants en conservation-restauration et se fait grâce à des badges magnétiques nominatifs.

Certaines salles sont réservées aux objets les plus fragiles et ne sont ouvertes qu'en présence de l'étudiant référent et/ou enseignant et assistant en conservation-restauration.

Sécurité des œuvres :

Le transport est réalisé, soit par l'équipe du déposant, soit par l'équipe de conservateurs-restaurateurs de l'ESAA, formée à l'emballage, la manipulation et le transport des œuvres d'art, avec un véhicule supervisé par les conservateur-restaurateur enseignants de l'ESAA.

Comment les sorties de secours et les ouvertures extérieures dans leur ensemble sont-elles surveillées (alarmes, vidéosurveillance, ronde de gardiens) ? 24h/24 ? Fréquence ?

L'Etablissement est sous alarme. Une société spécialisée (sécuriforce- SecuriForce  [Prévention et protection des biens et des personnes \(securiforce.fr\)](http://Prevention-et-protection-des-biens-et-des-personnes-securiforce.fr)) intervient deux fois par jour pour contrôle des lieux et des personnes.

Le régisseur de l'école est par ailleurs logé sur site et assure la sécurité du site 24 heures sur 24.

Comment la salle d'exposition est-elle surveillée ? Fréquence ?

Les œuvres sont exposées lors des diplômes des étudiants. Elles sont exposées dans des salles sécurisées (accès par badge) et sous alarme.

A qui le système de sécurité est-il relié (poste de police, poste central, entreprise) ?

L'alarme est liée à une société spécialisée en lien avec la police (société sécuriforce).

Alarme type 3.

Le bâtiment dans son ensemble est-il muni d'un système de lutte contre l'incendie ?

Oui.

<p>Compte tenu de sa classification, l'établissement est contrôlé chaque année en tant qu'ERP. Contrôles périodiques Socotec (Electricité - Gaz - Sécurité incendie – Transport mécanique). Contrôles périodiques Desautel (Extincteurs – Désenfumage) Contrôle périodiques Arcom Provence (SSI - Alarme intrusion)</p>
<p>Préciser le type de détection incendie et de lutte contre l'incendie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SSI - Extincteurs à eau pulvérisée classe AB
<p>Le bâtiment est-il pourvu d'un paratonnerre ? Non</p>
<p>Le bâtiment est-il pourvu d'un système anti-sismique ? Non</p>
<p>Le personnel a-t-il reçu une formation FEU (préciser l'année) ?</p> <p>Deux personnels sont assistants de prévention. L'établissement dispose d'un ACFI et d'un agent SIAAP 2.</p>
<p>L'institution possède-t-elle un plan d'évacuation (protocole écrit) ? Oui.</p>
<p>L'institution possède-t-elle un plan d'urgence ? Oui.</p>
<p>Quelle est la fréquence de contrôle de l'équipement de sécurité-sûreté ? Annuel</p>

Le climat
<p>Le climat est-il naturel ou artificiel ?</p> <p>Le climat est naturel.</p> <p>Des radiateurs soufflants sont fixés aux murs des ateliers, équipement temporaire pouvant être installé en sus</p> <p>Des relevés de température et d'humidité relative aux ateliers de conservation-restauration sont faits pour assurer les températures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Printemps - Eté T° 18-27°C HR 30-50% ➤ Automne-hiver T° 17-20°C HR 40-60% <p>Le contrôle est effectué à l'aide d'un thermohygromètre électronique.</p>
<p>Si le climat est artificiel, préciser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chauffage seul ? non - climatisation avec régulation de la température seule, 24h /24 ? relevés ponctuels pour assurer d'une température moyenne permettant de garantir des conditions de température dans les salles dédiées à la conservation-restauration des œuvres. - climatisation avec régulation de la température et de l'hygrométrie, 24h /24 ? non
<p>Préciser le système d'humidification (préparateur de vapeur ou, simple évaporation d'eau) ou de déshumidification :</p> <p>Thermohygromètre électronique. A compléter pour l'humidification.</p>
<p>Préciser le niveau de filtration de l'air (particules, gaz, COV) :</p>
<p>Le système de filtration de l'air est -il pourvu de manomètres ou autres indicateurs de saturation ?</p>
<p>Sinon quelle est la fréquence de changement des filtres ?</p>
<p>La salle est-elle pourvue d'un système de détection d'eau au sol ? Non</p>

L'éclairage
L'éclairage de la salle est-il naturel ou artificiel ? - Lumière du jour filtrée par des stores ou occultée - tubes néons - spots en éclairage indirect
Eclairage artificiel, préciser la nature de la ou des source(s) lumineuses (tube fluorescent, lampe à incandescence, autre) :
Les surfaces vitrées sont-elles pourvues de filtres anti-UV (rayonnement ultraviolet), anti-IR (rayonnement infrarouge) ? Non
L'institution possède-t-elle des appareils de mesure de l'éclairement (lux) et des UV (<input type="checkbox"/> W /lumen) ? Non
L'intensité des sources lumineuses est-elle ajustable ? Selon quels taux (tout ou rien, graduel) ? Tout ou rien
Si l'éclairage est naturel, quels sont les moyens de contrôle de l'éclairement ? Stores occultants
Le suivi sanitaire (contrôle de l'infestation) des collections et des locaux
L'institution assure-t-elle un suivi de l'état sanitaire des collections et des locaux ? préciser : L'assistant de conservation contrôle l'état sanitaire des collections et des locaux ainsi que les professeurs référents de la conservation-restauration.
L'institution a-t-elle un programme de lutte contre l'infestation (insectes et rongeurs) ? Non
L'institution fait-elle appel à un prestataire spécialisé dans la lutte anti-parasitaire ? Non
Si des pièges à insectes sont installés, préciser quels types de pièges : Sans objet
Quelle est la fréquence de renouvellement des pièges ? Sans objet
L'institution possède-t-elle un dispositif de traitement des objets contre l'infestation ? Préciser la technique utilisée : anoxie statique.

Annexe

Plan de masse des locaux (RDC et R+1) – localisation des visuels.
Visuels espaces conservation-restauration.

